



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER MARAIS-ARCHIVES Réunion du 10 juin 2024

Présents : Marie-Paule BELLLOT; Ann BOSTOEN co-présidente; Roselyne CHEVALIER; Patricia CLARISSE; Patrick CLARISSE; Louise DANCY; Isabelle DAUMONT TREILLEUX; Laurence DUFLOS; Agnès FRANCONIE; Geneviève GRANDINETTI BOURGOIN; Hamid HASSNAOUI; Céline HAUSZWALB; Martine LEYGUES; Jacques MAEGHT; Jacky MORELLE; Patrick MOSKOVICZ; Sophie PONS; Martine PORTNOE; Jean Claude POUSSARD; François RICHE co-président; Guillaume RUMIEL; Michaël SARFATI; Sandrine THOURY; Antoni VALERO CABRE.

Excusés : Alfred BARNY; Valérie HERRERO; Philippe LANTA.

Auditeur libre : Jean-Marie BECAULT, Robert GARRISON.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation; Cynthia DELLA SCHIAVA, Coordinatrice des Conseils de quartier.

La séance s'est déroulée dans l'enceinte de la Mairie de Paris Centre.

Présentation de la Police Municipale :

Véronique Levieux, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne et Stéphane Bongibault, Directeur de la Police Municipale de Paris Centre, sont invités à prendre la parole pour présenter les actions et missions de la Police Municipale ainsi que sa coopération avec le Commissariat de Police Nationale :

- La Police Municipale depuis sa création (2 ans) est montée en compétence et a vu ses effectifs augmenter.
- La Police Municipale fonctionne 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Les équipes de Paris Centre sont actives de 7h à minuit, heure après laquelle l'unité d'appui prend le relai. Il s'agit d'une unité de nuit mobilisable sur tous les arrondissements. Il est possible de contacter la Police Municipale en appelant le 3975. Paris Centre compte une centaine de policiers municipaux, 2000 policiers sont comptabilisés à l'échelle Ville de Paris.
- Les principales fonctions de la Police Municipale sont la sécurisation de l'espace public, des bâtiments municipaux et des parcs et jardins, la lutte contre les incivilités et les infractions au code de la route, la prévention, la sensibilisation et la médiation auprès d'usagers et des personnes vulnérables.
- Le Commissariat, la Mairie et la Police Municipale se réunissent régulièrement afin de faire un point sur l'ensemble des problématiques. La Police Municipale ne se

substitue pas aux compétences de la Police Nationale. Ses missions sont complémentaires.

- La Police Municipale est basée au 92 boulevard de Sébastopol mais elle ne reçoit pas de public.

Ils invitent les conseillers à poser leurs questions :

- Le QR code pour les JO & JOP : pour qui et comment l'obtenir rapidement ? Quid des Séniors, non familiarisés avec internet ?

Toutes les questions concernant la circulation JO & JOP ne sont pas du ressort de la Police Municipale. C'est une compétence de la Préfecture.

- Les importantes contraintes de la circulation automobile dans le Marais, dûes aux modifications du Plan de Circulation, et la grave indiscipline des vélos, créent le chaos dans la circulation automobile du Marais. Quel contrôle et quelle verbalisation ?

Stéphane Bongibault admet que les vélos représentent une grosse part du travail de la Police Municipale. Une démarche pédagogique en partenariat avec une association est réalisée à travers la mise en place de stages de sensibilisation proposés à ceux qui commettent des infractions en remplacement de l'amende. Une action sur la rue Turbigo sera également prévue le lendemain de ce Conseil pour contrôler et dialoguer avec les cyclistes.

- Quelle réglementation s'applique pour les vélos cargos ?

Les vélos cargos sont régis par la réglementation des deux roues du code la route.

- Serait-il possible d'installer des feux de circulation pour les vélos dans les rues bidirectionnels (ex. pour les rues où les vélos peuvent prendre en sens inverse) car les vélos circulent sans laisser le passage aux piétons ?

L'installation de feux de circulation dans l'espace public n'est pas une compétence de la Police Municipale. Elle effectue des contrôles quotidiens pour ce type d'infraction (passage au feu rouge) et d'incivilité. Stéphane Bongibault précise que les usagers contrôlés sont majoritairement des habitués à circuler dans le secteur.

- Une conseillère rapporte des usages non adaptés à la piste cyclable citant l'exemple d'un groupe d'usagers d'une roue motorisée allant à vive allure rue de Rivoli. Ont-ils le droit de circuler sur les pistes cyclables et quelles sont les actions réalisées par la Police Municipale face à ces usagers ?

Pour l'exemple cité, la Police municipale a identifié plusieurs jeunes mineurs qui ont été sensibilisés à plusieurs reprises. Pour les nouveaux usages, notamment l'utilisation d'une roue motorisée, le code de la route n'a pas encore été actualisé, ainsi pour l'instant il n'est pas possible de les verbaliser autrement qu'un deux roues.

- Suite au nouveau plan de circulation, des conseillers rapportent avoir été verbalisés par la prise de couloir de bus. Est-il possible d'autoriser les résidents à prendre les couloirs de bus afin d'éviter des grands détours et comme cela a pu être fait sur certains axes ?

Véronique Levieux rappelle aux conseillers que ce n'est pas du ressort de la Police Municipale. Cette thématique est à aborder avec Florent Giry, Adjoint au Maire de Paris Centre en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers. Stéphane Bongibault précise qu'il n'existe pas de distinction dans le code de la route entre les résidents et un usager extérieur.

- Est-ce que la Police Municipale a accès aux caméras de vidéosurveillance ?
Il y a une équipe spécifique dédiée, externe à la Police Municipale de Paris Centre. Il s'agit d'un centre de commandement qui gère les sites de télésurveillance et intervient sur tout Paris avec une priorité sur les couloirs de bus. Il réalise une centaine de vidéo-verbalisations sur des points précis et moments précis qui seront reçues 5 jours après.
- Le contrôle des terrasses estivales pendant et après les JO ? Pour illustrer le sujet la coprésidente rappelle le moratoire voté en séance dernière et la lettre transmise à la Mairie de Paris centre. Le référent de la Commission Terrasse présente également une liste de plusieurs terrasses non conformes ou non autorisées.
Véronique Levieux constate que certains noms sont déjà connus par les services de la Police Municipale et ont été verbalisés à plusieurs reprises. Elle rapporte que la Police Municipale travaille de concert avec la Mairie sur ce sujet. Cependant le montant de l'amende (d'un montant de 135 €, non défini par les collectivités mais par les parlementaires) pour les dépassements de terrasse n'est pas dissuasif. Auparavant la Mairie de Paris ne disposait pas de force de contrôle. Désormais la Police Municipale a la possibilité de monter des dossiers qu'elle transmet au Tribunal qui peut condamner les contrevenants récidivistes. Ces démarches sont longues mais essentielles, car les commerçants peuvent invoquer la liberté de commerce qui est très forte dans le droit français. En conséquence, il est indispensable que les dossiers juridiques montés par la Ville soient fournis et méticuleusement montés par la Direction de l'urbanisme. Des sanctions peuvent également être prises par la Mairie comme le retrait de terrasses pérennes.
Stéphane Bongibault rapporte qu'une ou deux équipes sont destinées le soir à la réglementation des terrasses, en dehors des horaires de service, les conseillers sont invités à contacter le 3975.
Véronique Levieux informe que les autorisations de terrasse doivent être affichées à l'intérieur et visible de l'extérieur de l'établissement. Il est constaté que certains ne le font pas, la Police Municipale veille à que cette règle soit appliquée.
- Le contrôle des files d'attente des commerces qui occupent la voie publique et qui empêchent la circulation des piétons et l'accessibilité PMR ?
Stéphane Bongibault précise que c'est une problématique plus complexe, actuellement il n'y a pas d'appui pénal par contre les commerces peuvent être verbalisés sur la nuisance sonore.
- Quelles sont les moyens physiques et immobilier dont disposent la Police Municipale ?
Stéphane Bongibault informe que le choix de la direction est de développer les totems. Au début de sa création, la Police Municipale a expérimenté les totems fixes dont le retour d'expériences n'a pas été concluantes. Dorénavant deux fois par semaine, la Police municipale met en place des totems mobiles afin d'aller à la rencontre des habitants et des commerçants. Cela permet de collecter certaines informations sur les doléances des usagers, d'instruire des dossiers à l'encontre d'établissements, de préparer les interventions et d'élaborer des statistiques.
- Est-ce de la compétence de la Police Municipale le tapage nocturne au milieu de la nuit ?
Le tapage nocturne dans le domaine privé est du ressort de la Police Nationale. Par contre sur l'espace public c'est la compétence de la Police Municipale.
- Et les problèmes d'incivilités avec une copropriété ?

C'est la Police Nationale et le numéro à contacter est le 17.

- La consommation d'alcool sur la voie publique est-elle autorisée ?
Stephane Bongibault rapporte qu'il est possible cela va dépendre des arrêtés préfectoraux et de certains endroits et horaires autorisés.
- La consommation d'alcool devant les terrasses : qui est contrôlé ? ex. cité le bistro St-Gervais ?
Stephane Bongibault précise que c'est la personne qui consomme.
- Comment la Police Municipale va contrôler les déchets déposés dans l'espace public par les commerçants ou par les usagers pendant les JOP ?
Stephane Bongibault précise que c'est un sujet prioritaire où les équipes sont et seront mobilisées.
- Le Conseil de quartier alerte la Police Municipale sur les points deals dans le secteur.
Stephane Bongibault informe que c'est de la compétence de la Police Nationale. Elle est représentée par la brigade anti-criminalité (brigade en civile) qui va intervenir sur le secteur. La Police Municipale a connaissance des comportements de livraison de drogue dit « uber shit » qui ont lieu entre 18h et minuit. La brigade de la Police Nationale va interpellé et mettre en garde à vue une fois le délit constaté. Les habitants sont invités à contacter le 17 en cas de délit et à faire des mains courantes en cas de récurrence sur le même point.

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :

Boris JAMET-FOURNIER prend la parole afin d'apporter les éléments de réponses aux questions précédemment posées.

Sur le projet d'exposition de l'œuvre GoodBye Hippocrate : Le Conseil de quartier demande dans le cas où il n'y a pas d'avancement sur un accord initial avec la copropriété, si la Mairie de Paris Centre peut s'adresser à la RATP pour installer ce panneau au métro Hôtel de ville au niveau de la sortie rue du TEMPLE (ligne 1) ?

La Mairie de Paris Centre répond favorablement à cette demande et invite le Conseil de Quartier à prendre directement contact avec le Groupe RATP ou la fondation RATP.

Suite à cette réponse, la coprésidence souhaite qu'on lui donne un contact, un point d'entrée. Boris JAMET FOURNIER va essayer de trouver un contact.

Les services techniques de la Mairie de Paris Centre n'est pas favorable à l'implantation de clous dans l'espace public (au sol) pour identifier les initiatives du Conseil de quartier : le coprésident demande à connaître les raisons précises de ce refus ? L'implantation de clous au sol n'existe-elle déjà pas notamment pour signaler des projets issus du Budget Participatif ?

Lors de la réunion du 29/03/2024, en présence du Maire et de Boris JAMET FOURNIER avec les coprésidents, Le Maire s'est engagé à faire financer la pose d'au moins 1 clou « d'une manière expérimentale ».

La co-présidence a écrit l'email suivant :

« Ce n'est pas un projet qui dépend uniquement du CQ MA, mais un projet commun des CQ de PC porté par CQ MA. Nous avons donc dû consulter nos pairs à ce sujet. Nous n'avons pas les réponses parce qu'eux-mêmes doivent en discuter avec leurs Conseillers. Après ces précautions oratoires, nous pouvons proposer comme projet pilote le tracé de l'enceinte

Philippe Auguste rue Rambuteau au droit de la rue Pecquay. La proposition serait pour deux clous, un sur chaque trottoir. Il faut aller sur place en mode coconstruction pour définir le meilleur endroit, au moins à l'intérieur du tracé.

Concernant les autres possibilités, il y a :
- la contre-allée de la rue du Grenier Saint-Lazare, pour 6 clous à côté des clous du budget participatif. Si le budget utilisé est bien celui du budget participatif, c'est un très long travail de l'ancien CQ Saint-Avoye. Roselyne, Françoise Vauché et moi-même en sommes témoins. J'attends la réponse du CQ HBM.
- concernant la fontaine Louvois, 4 clous pourraient être disposés autour aux 4 points cardinaux. J'attends une confirmation du CQ LO. »

Une fois l'inventaire transmis des lieux envisagés pour la pose par le Conseil de Quartier, un arbitrage sera rendu pour l'implantation d'un d'entre eux.

Suite à cette réponse le coprésident souhaite obtenir une réponse officielle des premières propositions pour les clous expérimentaux qu'il a envoyé par email.

La coprésidence demande s'il est possible d'obtenir une liste d'exemples de projets d'investissement réalisables ?

Des dates de formations à destination des Conseils sur le fonctionnement de la Ville et sur les budgets ont été arrêtés. Elles se tiendront les 8 et 10 octobre ce qui permettra aux CQ d'aborder ces éléments.

Suite à la réponse de la question : est-il possible d'installer un arrêt intermédiaire dans le secteur du 24 rue du Pont Louis-Philippe ? Les conseillers ont souhaité être informés de la suite à donner

Ce point a été mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion entre la Mairie et IDFM. Le Conseil de Quartier sera tenu informé des suites données.

A la suite de la réponse à la demande d'implanter des feux de protection pour les piétons aux carrefours rue Rambuteau/ rue du Temple et rue Vieille du Temple/ rue du Roi de Sicile, une Conseillère signale que la rue de Roi de Sicile est de plus en plus fréquentée par la voiture depuis la fermeture à la circulation de la rue de Rivoli. La traversée devient plus dangereuse.

La circulation a considérablement été réduite en 2021 après réinversion de la partie sud de la rue Vielle du Temple. La mise en place de la Zone à Trafic Limitée après l'été 2024 aura également parmi ses effets de tendre vers un apaisement de la circulation.

Le Conseil de quartier souhaite connaître les avancées sur le projet de charte des décorations florales ? Il précise que d'autres commerces en dehors des restaurants notamment des boutiques commencent à intégrer des décorations florales.

En effet, au dernier recensement, 325 commerces de la capitale avaient ces décorations sur leur façade, dont 111 rien qu'à Paris Centre (34 %). Source : APUR

Ces fleurs artificielles posent plusieurs problèmes :

- Écologiques : matières plastiques avec une durée de vie moyenne de seulement 2 ans : tendance qui va donc complètement à rebours des grands enjeux de l'époque
- Sécuritaires (matières hautement inflammables) ;
- D'hygiène et d'entretien ;

- Patrimoniaux - en s'installant sur certaines façades historiques (parfois même sur des monuments classés), elles en dénaturent l'aspect (risque même d'uniformisation) – portant atteinte à l'identité si propre aux restaurants et cafés parisiens.

Le vœu adopté en Conseil de Paris à l'initiative du Conseil de Paris Centre concernant la rédaction d'une charte sur ces décorations florales constitue la 1ère étape pour inciter les commerçants à retirer ces installations et à mieux les encadrer. Si cela n'est pas respecté, d'autres dispositifs plus contraignants seront envisagés.

Un membre du Conseil pose la question suivante : Que va-t-il devenir de l'ancien local « à la mère de famille » situé au 23 rue Rambuteau ?

La Direction de l'urbanisme a bien été saisie, la Mairie de Paris Centre attend le retour.

Suite au vote en séance de l'abandon du projet Fresque, le Conseil de quartier demande s'il est possible d'utiliser ce reliquat pour un autre projet voté ?

La Mairie de Paris Centre répond favorablement à cette demande.

Suite au retour de la Commission Cadre Urbain et Végétalisation, le Conseil de quartier vote la demande suivante: La Mairie de Paris Centre peut-elle faire retirer la façade du commerce Baby Love Burger au 105 rue Vieille du Temple (en face au Jardin Picasso) ne respectant pas le Manifeste Parisien ?

Cet établissement a reçu une décision tacite mais retirée ensuite, suite à un avis défavorable confirmé des ABF. Les nouveaux propriétaires semblent néanmoins de bonne foi et ouverts à la discussion puisqu'ils ont pris attache avec les services de la Ville pour permettre de mettre en conformité leur projet avec les impératifs des ABF. Nous leur avons répondu en ce sens pour qu'ils redéposent leur dossier.

Suite au retour de la Commission Propreté, le Conseil de quartier pose la question suivante : Comment seront gérés les Trilibs pendant les JOP suite aux divers signalements de dépôts devant les Trilibs ?

Les stations Trilib' sont équipées d'un capteur de remplissage et seront collectées deux fois par semaine pendant la période des JOP. Cette action est prévue par le marché conclu par la Ville de Paris et la société Derichebourg incluant une prestation de nettoyage des stations. Le résiduel des déchets signalés seront quant à eux gérés via les moyens de la division de la propreté de Paris Centre. Reste aux Parisiens à jouer le jeu.

Suite au lancement de la plateforme d'inscription pour obtenir son QR code pour se déplacer dans les zones spécifiques dans le cadre des JO, un membre du Conseil demande si une assistance est prévue pour les personnes âgées et en difficulté pour réaliser cette démarche ?

Il est possible d'être accompagnés dans la démarche, sur prise de RDV à l'accueil de la Mairie de Paris Centre. Ce dispositif est déjà en place. Il est possible de se rendre directement en Mairie et être reçu directement s'il n'y a pas d'attente. Toutefois, s'il y a trop de monde, un rdv ultérieur vous sera proposé.

Il est également possible de prendre rdv par téléphone.

Compte tenu des flux importants de personnes à venir dans les prochaines semaines, une amélioration du service va être mis en place pour mieux les accueillir.

Le Conseil de quartier demande s'il est possible d'inviter le député Julien BAYOU au prochain Conseil de quartier ou un autre si cela n'est pas possible ?

La Mairie de Paris Centre rend un avis défavorable à cette demande. Les Conseils de quartier ne sont pas des instances politiques et non pas vocation à recevoir des élus.

Une requête de la part de Frank FLIPO, Directeur de la sécurité du Crédit Municipal de Paris, a été transmise au Conseil de quartier : Est-il possible d'inscrire Frank FLIPO en tant que référent du CMP au GPO ?

La Mairie de Paris Centre est favorable à cette demande qui sera transmise au commissariat, instance compétente des GPO.

Le Conseil de quartier avait réalisé les signalements ci-dessous dont une réponse était attendue :

- Le collectif Bourg Tibourg souhaite faire part de son inquiétude concernant la sécurité durant la période des JO&JOP, notamment au regard des poubelles, à verres etc.
Il pose la question suivante : Qu'est-il prévu ? Le Conseil de quartier souhaiterait que le règlement soit strictement appliqué. La coprésidente informe que, l'élue référente... Dorine Bregman est déjà intervenue en ce sens plusieurs fois. Malgré cela, le Conseil de quartier rapporte un non- respect des horaires de certaines copropriétés, ce qui peut entraîner un danger public : ex. les poubelles laissées sur les trottoirs et les poubelles des commerçants fermés qui restent en place +de 24H.

La Mairie de Paris Centre va demander un rappel au règlement de collecte par la division de la propreté et de l'eau auprès des copropriétés. **À cet effet la Mairie de Paris Centre demande au Conseil de quartier de transmettre les contacts des copropriétés concernées ?** Une fois ces informations transmises nous coordonnerons de manière complémentaire des interventions de la Police Municipale pour constat et verbalisation.

- Le bar des Blancs Manteaux (en face de la Halle), exploite toujours sa terrasse sans autorisation malgré les signalements DMR qui ne semblent pas aboutir. Le Conseil de quartier demande comment peut-il aider la Mairie de Paris Centre sur ce sujet ? Boris JAMET FOURNIER propose aux membres de lister des terrasses récidivistes : Le Gribouille Rue de Rivoli, nombreux restaurants sur la rue Roi de Sicile et rue Vieille du temple : Pick clops, St Gervais.
Le bar dispose d'une terrasse ouverte autorisée de 6m5 x 2,3m. En revanche, la contre-terrasse estivale n'est pas autorisée ; cet établissement a été ajouté à la programmation de la Police Municipale pour verbalisation.
- Suite au passage de gros camion les potelets de la (11-13) rue Charlot ont été endommagés.
La Mairie de Paris Centre a fait remonter ce signalement à la Section Territoriale de Voierie. Il est rappelé au Conseil de Quartier l'importance de passer par l'outil Dans

Ma Rue (DMR) pour l'uniformisation des interventions et l'importance de nous transmettre un numéro de signallement.

Suite à cette réponse, une conseillère a confirmé que plusieurs signalements DMR avaient été faits.

Signalements rapportés à la Mairie de Paris Centre lors de la séance

- Des conseillers alertent d'une problématique récurrente d'épanchement d'urine aux abords du parking de la poste rue de Moussy (à côté de son portail).

Le Conseil de quartier rapporte une liste d'incivilités des commerces et aux abords.

- Le non-respect des autorisations ou l'absence d'autorisation :
 - Le Bar du Marché des Blancs Manteaux au 53 rue Vieille du Temple ;
 - Le Relais de Venise ou la Baguette du Relais au 10 rue des Archives ;
 - Le Gribouille au 44 rue de Rivoli ;
 - Le Drapeau au 10 rue du Temple, angle rue de la Verrerie ;
 - Le Raidd bar au 23 rue du Temple : les tables sont installées le soir le long du parterre végétalisé, dans la partie centrale passante de la rue du Temple. Horaires sur internet : dimanche à jeudi 18h-4h du matin, vendredi et samedi 18h-5h du matin ;
 - Toutes les terrasses rue des Archives (entre la rue de la Verrerie et l'église des Billettes).
- Les attroupements dans la rue, devant les bars et restaurants, mais aussi devant les galeries d'art ou boutiques éphémères, souvent accompagnés de consommation d'alcool dans la rue, source majeure de nuisances sonores, diurnes et nocturnes :
 - Le Cox au 15 rue des Archives ;
 - Le Quetzal au 10 rue de la Verrerie ;
 - Le Saint Gervais au 96 rue du Temple ;
 - Le Zebaar au 41 rue des Blancs Manteaux : sans terrasse, mais dont la clientèle occupe le trottoir devant le bar, parfois jusqu'à 5h/6h du matin ;
 - Place Ovidia Delect rassemblement des livreurs en journée, mais le soir attroupements avec consommation d'alcool et drogue, se déplaçant pour suivre les passants.
- Le non-affichage, pourtant obligatoire, des autorisations :
 - Bagelstein et la Boulangerie du Marais, au 2 rue de la Verrerie.
- Les restaurants ne respectant pas la propreté et la sortie des poubelles :
 - Le Tibourg au 3 rue du bourg Tibourg ;
 - Le Reys glacier 4 rue du bourg Tibourg sort ses poubelles à n'importe quelle heure ;
 - Le Elles bar au 12 rue du Plâtre.
- Le Conseil de quartier signale les points deals à la Police Municipale :
 - Rue de Montmorency au 8bis, trafic plus calme depuis le suivi GPO et l'installation d'un service de sécurité des JO dans le bâtiment ;
 - Rue des Blancs Manteaux au 49 (Secteur X) et au 40 (le Full Metal) ;
 - Rue du Temple au 23 (Raidd bar) ;
 - Place Renée Vivien au 12 rue des Haudriettes (le bar CUD) ;
 - Café de la Perle au 78 rue Vieille du Temple ;
 - Square Berthe Weil, mais aussi en face du 20 rue de Thorigny ;
 - Rue des Coutures St. Gervais (Café St. Gervais) ;

- Place Ovidia Delect ;
- 51 rue des Archives (au pied de l'immeuble et dans la cage d'escalier).

Les sujets votés en séance :

- La gestion des panneaux d'affichage du Conseil de Quartier CQ MA : [pages 27 à 29](#)
Le Conseil de quartier alerte la Mairie de Paris Centre de la présence de communication non destinée au Conseil de quartier dans leur panneau d'affichage ([lien vers la photo](#)).
Le Conseil de quartier vote **à l'unanimité pour demander la gestion de la communication présente dans leur panneau d'affichage rue Michel le Comte, et la réinstallation du panneau CQ de la rue Beaubourg sur le mur d'école de la rue Chapon.**
- **La contribution de 1 500€** pour l'achat d'un tuba pour le Conservatoire W.A Mozart : [page 33](#)
Les conseillers souhaitent obtenir plus d'information sur le projet. **Le projet en tant que tel n'est pas validé** par le vote avec 13 absentions 1 contre et 9 pour. Le CQ vote pour avec 1 abstention le **report d'un 2nd vote pour ce projet avec la venue d'un représentant du conservatoire en septembre.**
- Le Conseil de quartier **vote contre** (3 absentions et 1 pour) **la création d'un parc Canin dans la place Renée Vivien.**

Informations diverses :

Les conseillers sont invités à consulter les informations présentes dans la présentation :

- La visite de l'Assemblée Nationale du 23 mai 2024 : [pages 20 et 21](#)
- Le festival SAM du 25 mai 2024 : [pages 22 à 26](#)
- Le suivi des projets votés des années précédentes : [pages 30 à 31](#)
- La réponse de Sophie DAVID, Directrice adjointe de cabinet en charge de l'urbanisme, du logement, des commerces, de l'artisanat, du tourisme, de l'ESS, de l'innovation et du numérique sur à la motion votée en Conseil sur la devanture du commerce au 105 rue Vieille du Temple : [page 37](#)
- Appel aux volontaires pour participer aux permanences d'inscriptions pour le Vide - Greniers qui aura lieu le 28 septembre 2024 : [pages 42 à 43](#)
- Appel aux contributions pour le portfolio des Commissions et Groupes de Travail : [page 44](#)
- Restitution de la conférence sur le harcèlement et le cyberharcèlement le 23 mai : [pages 45 à 47](#)
- Les annonces diverses : [pages 49 à 52](#)